

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 14 mars 2025 **DE_004_2025BIS**
Charte informatique

Membres en exercice : 22

Date de la convocation : 07/03/2025

Présents votant : 15

Quatorze mars deux mille vingt-quatre à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SIMONE DE BEAUVOIR sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Denis DEMARCHE, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA

Présents non votant : Charles DE COURSON, Thibaut DUCHÊNE, Brigitte HANSE

Représentés : Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, représenté par Sylvain LANFROY, Daniel STOLL représenté par Claude GUICHON

Excusés : Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, Jean-Pierre FORMET, François GSELL, Djilali GUERZA représenté par Carine GUILLEM, Florence LOISELET

Absents : Bernard AUBRY, Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Dominique HAUTEM, Mickael JACQUEMIN, Olivier MALOU, Sébastien MIRGODIN, Sylvain VALOTA,

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROYER

Objet : Charte informatique - DE_004_2025BIS

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Vu l'Article 28 de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil visant à harmoniser la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Vu Article L121-6 du Code général de la fonction publique sur le secret professionnel

- Considérant la demande des services de la Région Grand Est d'utiliser un système décentralisé de gestion de données imposant des règles de sécurisations spécifiques.
- Considérant que le Syndicat mixte devient un sous-traitant, au sens de la RGPD, des données informatiques avec la Région Grand Est.

Il vous est proposé d'adopter la charte informatique en annexe.

Le comité syndical vote à l'unanimité

D'adopter la charte informatique en annexe.

Fait et délibéré à la (au) SALLE SIMONE DE BEAUVOIR - VITRY LE FRANCOIS

Le 14 mars 2025

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025
Date de reception de l'AR: 10/04/2025
051-200061083-DE_004_2025BIS-DE
A G E D I